

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 mars 2015 À 20 h 00

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, D. COUTAUD, M. BRUNEAU, E. CARDIN, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J. GRONDIN, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD

Excusés : B. BEAUFILS, S. DELAUNAY, J-L GOBIN

Secrétaire de séance : D. COUTAUD

Convocation : 3 mars 2015



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

Madame Evelyne RAVAUD présente les propositions de subventions aux associations élaborées par la commission de finances.

Après en avoir délibérée, le conseil municipal à l'unanimité décide l'attribution des subventions suivantes pour 2015 :

APE Gaston Chaissac (15.30 € x 176 élèves)	2 692.80
APEL La Limouzinière (15.30 € x 145 élèves).....	2 218.50
Ecole Privée Saint Louis La Chevrolière.....	489.05
F.C. Logne & Boulogne	1 550.00
Club de Tir La Limouzinière.....	400.00
Athlétic Retz Sud Lac.....	100.00
Lim Danse La Limouzinière.....	310.00
Taekwondo La Limouzinière.	190.00
ES Logne La Limouzinière.....	100.00
St Colomban Tennis de Table	100.00
Amicale de l'espoir La Limouzinière	145.00
Ecole de musique, St Philbert	100.00
Société de chasse, La Limouzinière	200.00
Familles Rurales Les Fripouilles-Centre de loisirs, La Limouzinière	17 000.00
CAPL/CPIE Corcoué sur Logne Animation jeunesse.....	16 708.03
CAPL/CPIE Corcoué sur Logne Chantier jeunes bénévoles	4 000.00
Comité des fêtes La Limouzinière (feu d'artifice).....	1 750.00
Danse Passion en Retz.....	200.00
Musique et Danse 44 (1.29 €/hab + 15.24 €)	2 939.67
All In La Limouzinière	100.00
Plus qu'un Show La Limouzinière.....	100.00
Foot Fête F... ..	900.00
Les Nounous du Lac-Saint Philbert	255.00
Aide à Domicile en Milieu Rural - La Limouzinière	1 250.00

Amicale des Donneurs de sang - St Philbert	50.00
Amicale Sapeurs pompiers - St Philbert	50.00
Amicale Sapeurs pompiers - St Colomban	50.00
Association Prévention Routière de L.A.....	100.00
ADAPEI Sud Loire	50.00
Restaurants du cœur	50.00
Retz'Agir - Machecoul.....	2 267.00
Association des Paralysés de France	50.00
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement - Nantes	96.00
Association d'Information Communale de Loire-Atlantique	50.00
Lutte anti grêle	500.00
Grandlieu Machecoul et Logne Initiative.....	50.00
AFN, La Limouzinière	90.00

Soit un total de 57 251.05 Euros

Le total des subventions attribuées représente 57 251.05 €, mais l'assemblée demande d'inscrire un crédit global de 58 500.00 € à l'article 6574 du budget 2015.

COMPTE DE GESTION - COMMUNE 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion commune 2014 dressé par Monsieur Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion assainissement 2014 dressé par Monsieur Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION - LOTISSEMENT 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion lotissement 2014 dressé par Monsieur Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION – LOCAUX COMMERCIAUX 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion locaux commerciaux 2014 dressé par Monsieur Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION – LOGEMENTS SOCIAUX 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion logements sociaux 2014 dressé par Monsieur Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE 2014

Sous la présidence de Madame Nathalie FAUCOND, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 de la Commune établi par Monsieur le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 319 340.23 €
Recettes : 1 759 078.11 €
Excédent : 439 737.88 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 014 086.90 €
Recettes : 611 862.56 €
Déficit : 402 224.34 €

Le résultat net positif est donc arrêté à : 37 513.54 € hors restes à réaliser.

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 de la Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT 2014

Sous la présidence de Madame Nathalie FAUCOND, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 du service assainissement établi par Monsieur le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : 152 302.28 €
Recettes : 307 879.73 €
Excédent : 155 577.45 €

Section d'investissement :

Dépenses : 78 360.89 €
Recettes : 80 544.20 €
Excédent : 2 183.31 €

Soit un excédent global de : 157 760.76 €.

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du service assainissement.

COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT 2014

Sous la présidence de Madame Nathalie FAUCOND, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 du budget annexe lotissements établi par Monsieur le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	204 852.35 €
Recettes :	224 770.81 €
Excédent :	19 918.46 €

Section d'investissement :

Dépenses :	214 526.74 €
Recettes :	163 613.05 €
Déficit :	50 913.69 €

Soit un déficit global de 30 995.23 euros.

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget annexe lotissement.

COMPTE ADMINISTRATIF – LOCAUX COMMERCIAUX 2014

Sous la présidence de Madame Nathalie FAUCOND, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 du budget annexe locaux commerciaux établi par Monsieur le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	1 039.00 €
Recettes :	6 960.05 €
Excédent :	5 921.05 €

Section d'investissement :

Dépenses :	48 026.28 €
Recettes :	2 504.00 €
Déficit :	45 522.28 €

Soit un déficit global de 39 601.23 euros.

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget annexe locaux commerciaux.

COMPTE ADMINISTRATIF – LOGEMENTS SOCIAUX 2014

Sous la présidence de Madame Nathalie FAUCOND, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 du budget annexe logements sociaux établi par Monsieur le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2 439.30 €
Recettes : 1 000.00 €
Déficit : 1 439.30 €

Section d'investissement :

Dépenses : 56 404.39 €
Recettes : 0 €
Déficit : 56 404.39 €

Soit un déficit global de 54 965.09 euros.

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget annexe logements sociaux.

AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2014

Budget commune :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2014 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2014	439 737.88 euros
(B) Déficit d'investissement 2014	402 224.34 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	62 500.00 euros
(D) recettes	124 000.00 euros
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	340 724.34 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	340 724.34 euros
(G) 002 : excédent reporté fonctionnement	99 013.54 euros

AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2014

Budget Assainissement :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2014 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2014	155 577.45 euros
(B) Excédent d'investissement 2014	2 061.01 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	15 000.00 euros
(D) recettes	15 000.00 euros
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	0 euro
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	0 euro
(G) 002 : excédent reporté fonctionnement	155 577.45 euros

AVENANT MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE BATIMENT PLACE SAINTE THÉRÈSE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet d'avenant de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le cabinet Giraudineau, architecte à Saint Philbert de Grand Lieu et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces nécessaires.

Ce dossier ayant été mis en sommeil depuis 2013, il a nécessité le lancement d'un deuxième APD et un report des délais, ce qui porte le forfait de rémunération à 23 698.37 € H.T.

MARCHÉS DE TRAVAUX PLACE SAINTE THÉRÈSE

Monsieur Julien Grondin présente les résultats de la commission d'appel d'offres en vue de la passation des marchés pour l'aménagement d'un commerce et de deux logements Place Sainte Thérèse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les projets de marchés ci-dessous :

Lots	Entreprises	Montant H.T.
N°1	ATDV 44 Legé - VRD	15 100.80 €
N°2	SMCB 85 les Essarts - Gros oeuvres	78 704.50 €
N°3	Ravalement (pas d'offre – infructueux)	
N°4	SARL VERON - DIET 49 Le Pin en Mauges - Charpente	7 674.85 €
N°5	SAS FRESNEAU 49 Fontaine Milon - Couverture	13 646.08 €
N°6	SERRURERIE LUCONNAISE 85 Luçon - Menuiseries extérieures	19 668.00 €
N°7	LEDUC 44 Sainte Pazanne -Menuiseries intérieures	9 460.30 €
N°8	SARL PINEAU SOUDURE 85 St Georges de Montaigu - Serrurerie	17 138.94 €
N°9	GABORIAU 44 Legé - Cloisons sèches	23 264.75 €
N°10	Ouest Revêtement Augereau Carrelages 85 St André Goule d'Oie - Sols scellés	11 819.33 €
N°11	EI ELEC 44 Machecoul - Électricité	14 673.00 €
N°12	SARL PERRAUDEAU 85 Palluau - Plomberie	7 386.79 €
N°13	SARL BRUN 44 Cheix en Retz - Peinture	8 713.90 €

Le Maire ou un Adjoint est autorisé à signer les marchés à intervenir.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Sur présentation du Maire le Conseil municipal arrête les orientations budgétaires ci-dessous pour 2015 :

Budget commune :

- Dépenses de fonctionnement :
Contenir les dépenses dans le volume du C.A 2014, tout en prenant en compte la mise en place des TAP sur 12 mois.
- Recettes de fonctionnement :
 - ♦ Impôts locaux : majoration des taux de 0.50 %.
 - ♦ Dotations : enregistrer la baisse de DGF et le maintien de la dotation CCGL au niveau de 2014. La DSR devrait au minimum être égale à 2014.
 - ♦ Divers : inscrire les recettes liées à la compensation des TAP.
- Dépenses d'investissement :
 - Bâtiment* :
 - ♦ Services techniques préau
 - ♦ Local des jeunes
 - ♦ Diagnostic
 - ♦ Accessibilité
 - ♦ Etude Salle de Sports
 - ♦ Etude bâtiment matériel des fêtes
 - Voirie/Réseaux* :
 - ♦ Effacements réseaux Place Henri IV
 - ♦ Travaux voirie Rue Charles de Gaulle/Terrain Lodé
 - ♦ Eclairage
 - Divers* :
 - ♦ Aire de jeux petite enfance
 - ♦ Main courante/Abri de touches stade.
- Recettes d'investissement :
Limiter l'emprunt de manière à garder la capacité d'emprunt pour le dossier Salle de Sports.

Budget Assainissement :

- ♦ Diagnostic Réseaux

Budget Logements Sociaux et local commerciaux :

- ♦ Opération Place Sainte Thérèse

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD DE LA LOIRE – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BEAUVOIR SUR MER

Monsieur Julien GRONDIN informe l'assemblée que le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de La Loire(SAH), par courrier du 23 février 2015, sollicite l'avis du Conseil municipal sur la modification de ses statuts, approuvée par délibération du Comité Syndical du 06 février 2015.

Cette modification statutaire porte sur l'adhésion de la Commune de Beauvoir sur Mer au territoire du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de La Loire.

Monsieur Julien GRONDIN donne lecture du projet de statuts.

Vu la délibération du Comité du S.A.H. du 06 février 2015 relative à l'adhésion de la Commune de Beauvoir sur Mer au territoire du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de La Loire.

Vu le projet de statuts,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Julien GRONDIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de La Loire intégrant la Commune de Beauvoir sur Mer dans son territoire,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document administratif relatif à ce dossier.

CONVENTION SATESE

La Commune bénéficie de l'assistance technique du SATESE en matière d'assainissement collectif.

Le Conseil Général propose une convention pour régler les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance technique.

Cette convention est d'une durée de trois années et prévoit une contribution financière annuelle de la Commune fixée à 1 centime d'euro par habitant.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve la convention à passer avec le Conseil Général et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents nécessaires.

CONVENTION SERVICE MÉDECINE – CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION

Monsieur le Maire présente la convention à passer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique pour l'adhésion de la commune au service médecine de prévention.

Elle définit les missions et les modalités d'intervention des services près des agents communaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la convention présentée et charge le Maire ou un Adjoint de signer les documents nécessaires.

CESSION DE TERRAIN LA MARNIÈRE

Monsieur Julien GRONDIN indique à l'assemblée que les Consorts GERFAUD ont fait part de leur intention de céder à la Commune une partie de la parcelle ZS n°106. Ce terrain est actuellement utilisé par la voie de desserte dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité accepte la cession gratuite de la parcelle ZS n° 106 p et indique que la Commune prendra en charge les frais d'actes notariés et de géomètre.

Monsieur le Maire ou un Adjoint est chargé de signer les pièces nécessaires en l'étude de Maître MOREAU Notaire à Saint Philbert de Grand Lieu.

TRAVAUX DE SÉCURITÉ LA TOUCHE MONNET

Sur proposition de Monsieur Julien GRONDIN, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de travaux de sécurité envisagés sur la RD n°63. Il est envisagé de placer la limite d'agglomération à l'entrée du village de La Touche Monnet pour limiter la vitesse à 50 km/h. Des bandes rugueuses seront réalisées en entrée du village.

Un passage piéton sera matérialisé en amont du chemin des Salles pour sécuriser le cheminement piéton vers l'aubette de bus. Une lice en bois canaliser les piétons côté chemin des Salles.

A la hauteur de Bellevue un coussin berlinois sera installé pour casser la vitesse dans la ligne droite.

Des peintures axiales et latérales seront mises en place pour inciter les automobilistes à ralentir. Des panneaux rappel 50 km/h compléteront cette signalisation. Le coût des travaux est estimé à 12 000 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le dossier présenté et sollicite une subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire est autorisé à déposer une demande de subvention à ce titre près du Conseil général.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les difficultés rencontrées au secrétariat de la Mairie. Il propose de reconduire jusqu'à fin septembre le contrat de l'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

D'autre part, afin de faire face au surcroît de travail, les horaires d'ouverture au public du secrétariat ont été réaménagés, les bureaux étant fermés au public le lundi et le vendredi après-midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de prolonger jusqu'au 30 septembre 2015 le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe auxiliaire à temps plein.

Approuve les nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de la Mairie.

TRANSFERT DU PLU AU NIVEAU INTERCOMMUNAL

Position de principe du Conseil Municipal contre le transfert du PLU (Plan Local d'Urbanisme) au niveau intercommunal.

Il est rappelé au Conseil municipal que suite aux lois Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et ALUR du 24 mars 2014, il est prévu que la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera transférée automatiquement aux EPCI à partir du 27 mars 2017, sauf si une minorité de blocage est réunie (25% des communes représentant 20 % de la population). Un transfert volontaire peut néanmoins avoir lieu avant cette date.

Au moment où, pour pallier le désengagement de l'Etat, les Communes et la Communauté de Communes travaillent à la mise en place d'un service mutualisé pour l'instruction du droit des sols, il est demandé au Conseil municipal de prendre une position de principe pour ou contre le transfert de la compétence PLU au niveau intercommunal. Cette décision influera sur la constitution du nouveau service qui sera créé pour l'application du droit des sols.

Il est précisé que ce débat sur le transfert du PLU au niveau intercommunal interviendra de nouveau dans les 3 mois qui précèdent l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017) ainsi qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **SE PRONONCE** contre le transfert de la compétence PLU au niveau intercommunal.

PARC EOLIEN

L'association ELISE organise une réunion d'information le 3 avril à 20 h 00 Salle Henri IV sur l'ouverture du capital du parc éolien de La Limouzinière aux citoyens.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Préparation des scrutins des 22 et 29 mars 2015.

PROCHAINE RÉUNION
LUNDI 13 AVRIL 2015 à 20 h 00